

SAINT-JEAN-CAP-FERRAT



# *Atelier du Colibri*

## **DOSSIER D'INSCRIPTION**

### **ANNEE 2021**

Le dossier d'inscription devra comporter les pièces suivantes :

- La fiche de renseignements dûment complétée et signée
- La fiche sanitaire
- L'autorisation du droit à l'image
- 1 photo d'identité
- Une attestation d'assurance scolaire en cours de validité
- Un chèque de 20 € à l'ordre du Trésor Public

Tout dossier incomplet sera refusé.

Les représentants légaux sont seuls responsables de l'inscription de l'enfant, cela signifie, qu'en tant que personne mineure, l'adolescent n'est pas habilité à confirmer son inscription ou à y renoncer.

SAINT-JEAN-CAP-FERRAT



# Atelier du Colibri

## Fiche d'inscription

### Adhérent :

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... / ..... / ..... Age : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Commune : .....

Ecole : ..... Classe : .....

N° Sécurité sociale : .....

Numéro de portable de l'adhérent le cas échéant : .....

### Responsable(s) légal (aux) :

PERE : ..... MERE : .....

Tuteur : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

Si non domicilié(s) sur la commune :

Personne active sur la commune :  Oui  Non : lieu de travail : .....

Téléphone fixe : .....

Portable : .....

Adresse e-mail .....@.....

Eventuellement, autre personne à prévenir en cas d'accident, précisez nom et téléphone, lien de parentalité ou autre :

.....

.....

Photo  
d'identité  
obligatoire

Nous soussignons, M, Mme .....

et leur enfant : .....

- avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Atelier du Colibri
- avoir correctement rempli la fiche de renseignements et de santé
- avoir fourni une attestation d'assurance scolaire en cours de validité
- avoir réglé la cotisation annuelle
- tenir informé la responsable de l'Atelier du Colibri de tout changement de situation ou de coordonnées

Fait le : .....

Signature des parents et de l'enfant :

SAINT-JEAN-CAP-FERRAT



# L'Atelier du Colibri

ANNEE CIVILE 2021

L'ENFANT

## FICHE SANITAIRE DE LIAISON

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

GARÇON FILLE 

### 1 – VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES			DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
	oui	non			
Diptérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
<b>Ou</b> DT polio				Autres (préciser)	
<b>Ou</b> Tétracoq					
BCG					

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION  
ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

### 2 – RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical pendant sa présence à l'Atelier du Colibri Oui  non

Si oui joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants

(Boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

**Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.**

A titre indicatif L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÜ	SCARLATINE
OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS	
OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

ALLERGIES : ASTHME oui  non  ALIMENTAIRES oui  non  MEDICAMENTEUSES oui  non  AUTRES

PRECISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE A TENIR

P.A.I (projet d'accueil individualisé) en cours oui  non  (joindre le protocole et toutes informations utiles)

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE.

3 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (à renseigner obligatoirement.)

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES : oui  non

DES LUNETTES : oui  non  au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant

DES PROTHÈSES AUDITIVES : oui  non  au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant

DES PROTHÈSES ou APPAREIL DENTAIRE : oui  non  au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant

AUTRES RECOMMANDATIONS OU PRÉCISIONS :

4 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM.....PRÉNOM

ADRESSE.....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : .....BUREAU :

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

SAINT-JEAN-CAP-FERRAT



*Je soussigné(e), .....responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise l'équipe d'animation à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant, Ceci suivant les prescriptions d'un médecin et/ou un service d'urgence seuls habilités à définir l'hôpital de secteur.*

Date :

Signature :

Document issu de l'original CERFA paramétré pour les besoins de l'Atelier du Colibri

SAINT-JEAN-CAP-FERRAT



## Atelier du Colibri

# AUTORISATION DROIT A L'IMAGE

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires pour la prise de photo ou l'enregistrement de la voix d'un enfant mineur et de son utilisation sur les supports indiqués ci-dessous :

### 1 Modes d'exploitation envisagés (barrer le ou les modes refusés)

Support	Étendue de la diffusion
En ligne	Site Internet Ville / Office de Tourisme Face book Instagram
Médias divers	Petit Journal (local) et son Face book Nice-Matin Supports de communication de la Ville (dépliants, affiches, programmes...)

### 2 Consentement de l'enfant

On m'a expliqué et j'ai compris qui pourrait voir cet enregistrement.

Je suis d'accord pour que l'on enregistre (barrer la ou les mentions inutiles) : mon image ; ma voix.

Nom de l'enfant : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....	Date et signature de l'enfant Le : .....
--	---

## 2 Autorisation parentale

Vu le Code civil, en particulier son article 9, sur le respect de la vie privée,

Vu le Code de la propriété intellectuelle,

Vu le consentement préalablement exprimé par la personne mineure ci-avant,

La présente autorisation est soumise à votre signature, pour la publication de l'image et/ou de la voix de votre enfant mineur dont l'identité est donnée au paragraphe 3, ci-avant, pour les modes d'exploitation désignés au paragraphe 1.

**Je soussigné(e)** (prénom, .....)

**déclare être le représentant légal du mineur désigné au paragraphe 3.**

Je reconnais être entièrement investi de mes droits civils à son égard. Je reconnais expressément que le mineur que je représente n'être lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image et/ou de sa voix.

**Je reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus concernant le mineur que je représente et donne mon accord pour la fixation et l'utilisation de son image et/ou de sa voix, qu'il y a consenti au paragraphe 3, (barrer la mention inutile) : OUI ; NON**

Fait à ..... Le : .....

Signature du représentant légal du mineur :





SAINT-JEAN-CAP-FERRAT



## *Atelier du Colibri*

# REGLEMENT INTERIEUR

### ARTICLE 1 : OBJET DE L'ATELIER DU COLIBRI

L'Atelier du Colibri répond à un besoin des familles et propose aux jeunes un temps de détente et de loisirs qui permet tout d'abord de favoriser leur socialisation et leur autonomie mais aussi de les amener à découvrir des activités culturelles, artistiques et ludiques.

L'Atelier du Colibri est constituée du bâtiment **unique** situé 4 rue du Cinéma. Cette structure est indépendante du jardin d'enfants qui est un lieu public et est placée sous l'autorité de la Mairie de Saint-Jean-Cap-Ferrat.

La responsabilité du personnel encadrant de l'Atelier du Colibri ne pourra en aucun être engagée pour les faits se déroulant dans le jardin d'enfants ou en dehors de la structure.

### ARTICLE 2 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'Atelier du Colibri est ouvert aux jeunes mineurs de 7 ans minimum à 17 ans maximum, dont les représentants légaux sont domiciliés sur la commune de Saint-Jean-Cap-Ferrat ou dont les parents sont actifs sur la commune et après étude du dossier.

Les adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle de 20 € (voir modalités de règlement ci-dessous). Il est précisé que cette inscription est valable pour l'année calendaire, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Toute inscription en cours d'année ne fera l'objet d'aucune réduction du montant de la cotisation.

Dossier d'inscription :

Les dossiers d'inscription sont à retirer à l'Atelier du Colibri ou directement téléchargeables sur le site de la commune. Ils devront être déposés dûment remplis à l'Atelier du Colibri.

Le dossier d'inscription devra obligatoirement comporter les pièces suivantes :

- Une fiche de renseignements dûment complétée et signée
- Une fiche sanitaire
- Une autorisation du droit à l'image
- 1 photo d'identité
- Une attestation d'assurance scolaire
- L'acquittement de la cotisation annuelle d'un montant de 20 euros, par chèque établi à l'ordre du Trésor Public.
- Etre à jour des cotisations

**Tout dossier incomplet sera refusé.**

Les représentants légaux sont seuls responsables de l'inscription de l'enfant, cela signifie qu'en tant que personne mineure, l'adolescent n'est pas habilité à confirmer son inscription ou à y renoncer.

### **ARTICLE 3 : ACCUEIL**

L'Atelier du Colibri est situé 4 rue du Cinéma à Saint-Jean-Cap-Ferrat.

Il est ouvert aux adhérents du lundi au samedi. Les horaires d'ouvertures seront définis en fonction des périodes de vacances et des périodes scolaires.

Horaires d'ouverture

**En période de vacances :**

	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
<b>Fermeture hebdomadaire dimanche et lundi</b>		<b>10 h 00</b>		<b>10h00</b>	
		<b>NON STOP</b>		<b>NON STOP</b>	
	<b>15 h 00 - 19h00</b>	<b>19 h 00</b>	<b>15 h 00 - 19 h 00</b>	<b>19h00</b>	<b>15 h 00 – 19 h 00</b>

**Durant la période scolaire, les modifications des horaires concernent uniquement les jours indiqués ci-dessous :**

Vendredi : 15 h 00 - 19 h 00

Samedi : 10 h 00 - 19 h 00 (Non-stop)

### **ARTICLE 4 : FERMETURE DE L'ATELIER DU COLIBRI**

L'établissement est amené à être fermé au cours de certaines périodes de l'année, notamment en hiver.

## ARTICLE 5 : REGLES DE VIE

En cas de perte, de vol, de casse de bijoux et d'objets personnels, la Commune ne peut être tenue pour responsable. Il est donc conseillé de ne pas apporter d'objets de valeur à l'Atelier du Colibri.

Des règles de vie sont mises en place pour faciliter la vie collective au sein de la structure.

Chaque jeune doit respecter l'ensemble de ces règles.

Les jeunes sont sous la surveillance et la responsabilité des animateurs au sein de la structure.

L'Atelier du Colibri étant un lieu de rencontres et d'échanges, la présence des parents est admise de façon passagère et à condition qu'elle ne perturbe pas le fonctionnement de la structure. Il est rappelé que même en présence de leur(s) parent(s), les enfants demeurent sous la **responsabilité exclusive** des animateurs. En aucun cas les parents ne doivent intervenir auprès des enfants et se substituer à l'autorité de la responsable de l'Atelier du Colibri.

Les adhérents ont le libre choix **d'aller et venir** au sein de l'établissement. Aucun contrôle de présence et de sortie n'est exercé ; la responsabilité des animateurs et de la commune ne pourra en aucun cas être recherchée en cas d'incident en dehors de la structure et lié à ces libres allées et venues.

Le jeune s'engage à :

- Respecter des règles élémentaires d'hygiène et de propreté, avoir une tenue vestimentaire correcte et décente
- Respecter les locaux et le matériel mis à sa disposition, pas de graffitis ou autre dégradation
- Respecter l'équipe d'animation et les intervenants extérieurs
- Respecter les autres jeunes. Les agressions physiques, verbales, la vulgarité de langage ou de comportement ne seront pas tolérés. Toute forme de harcèlement et/ou d'intimidation sera fermement sanctionnée
- Respecter l'ensemble des consignes et directives données par l'équipe d'animation
- L'usage de tabac, d'alcool est strictement interdit.

En cas de manquement à ces règles, le responsable de l'Atelier du Colibri sanctionnera toute attitude qui pourrait mettre en danger ou perturber la vie sociale du groupe.

Ces sanctions pourront aller jusqu'à la suspension sur proposition du responsable de l'Atelier du Colibri et par décision de l'Autorité Municipale.

Les frais de remplacement ou de réparation, pour toute détérioration de matériel, mobilier, ou locaux occasionnée par un jeune, seront à la charge des parents.

## ARTICLE 6 : SECURITE ET ASSURANCE

En cas de maladie ou accident, la direction prévient la famille et fait venir les secours si besoin. Si une hospitalisation est nécessaire, le jeune sera transporté en ambulance, vers le centre hospitalier.

## ARTICLE 7 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement pourra être modifié en cas de besoin ou d'évolution de la réglementation.

Le présent règlement est remis aux parents lors de l'inscription des jeunes.

Le règlement est affiché à l'entrée de l'Atelier du Colibri et mis en ligne sur le site internet de la Commune.